



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2023

ASSOCIATION AGIR EN BRAY
11 Bis Avenue des Sources
76440 FORGES LES EAUX

N° SIRET : 347 553 398 00020

Thierry FÉMEL
Commissaire aux Comptes



Dieppe, le 25 Juin 2024

ASSOCIATION AGIR EN BRAY
11 Bis Avenue des Sources

76440 FORGES LES EAUX

A L'ATTENTION DE MONSIEUR JACKY LEHEURTEUR

Monsieur le Président,

Veillez trouver, ci-joint, un exemplaire notre rapport de commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Également joint, un exemplaire de notre rapport sur les comptes annuels pour le dépôt auprès de la Sous-Préfecture.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL

ASSOCIATION AGIR EN BRAY
11 Bis Avenue des Sources
76440 FORGES LES EAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles opérés sur le cycle subvention d'exploitation, notamment par le rapprochement des conventions et le rapprochement des produits avec la gestion commerciale ont emporté notre approbation. Les contrôles opérés sur le cycle des immobilisations ainsi que sur le cycle des achats, notamment avec l'exploitation des confirmations directes ont contribué à notre certification.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dieppe
Le 25 Juin 2024



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement	6 400	6 400			
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	1 439	1 439		91	- 91
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	5 967	5 618	349	589	- 240
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 121	29 585	35 536	43 625	- 8 089
Autres immobilisations corporelles	152 777	110 103	42 674	20 044	22 630
Immobilisations corporelles en cours	3 000		3 000		3 000
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	375		375	375	
Autres	1 800		1 800	1 933	- 133
TOTAL (I)	236 879	153 144	83 735	66 657	17 078
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 022	131	44 891	74 993	- 30 102
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	61 748		61 748	60 371	1 377
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	202 535		202 535	167 353	35 182
Charges constatées d'avance	6 538		6 538	6 385	153
TOTAL (II)	315 844	131	315 713	309 103	6 610
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	552 723	153 275	399 448	375 760	23 688

A. C. F.
Audit Conseils Finances

9 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 75 78

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	21 576	21 576	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	92 503	92 503	
Report à nouveau	127 362	88 973	38 389
Excédent ou déficit de l'exercice	46 219	38 389	7 830
Situation nette (sous total)	287 660	241 441	46 219
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	32 278	42 781	- 10 503
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	319 939	284 222	35 717
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	3 231	3 444	- 213
TOTAL (III)	3 231	3 444	- 213
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 902		13 902
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 702	65 622	- 32 920
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	28 667	21 559	7 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 008	913	95
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	76 278	88 094	- 11 816
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	399 448	375 760	23 688
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

A. C. F.
Audit Conseils Finances



Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 76 78

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

A. C. F.
Audit Conseils Finances

9 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	3 500	3 970	- 470	-11,84
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	125 579	112 903	12 676	11,23
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	357 832	301 637	56 195	18,63
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	547 110	546 147	963	0,18
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	4 908	8 129	- 3 221	-39,62
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	11 270	15 242	- 3 972	-26,06
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	25	241	- 216	-89,63
Total des produits d'exploitation (I)	1 050 224	988 269	61 955	6,27
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	141 310	146 819	- 5 509	-3,75
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	16 325	18 812	- 2 487	-13,22
Salaires et traitements	761 694	704 090	57 604	8,18
Charges sociales	80 812	68 587	12 225	17,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 004	17 716	5 288	29,85
Dotations aux provisions	3 231	3 444	- 213	-6,18
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	450	95	355	373,68
Total des charges d'exploitation (II)	1 026 826	959 562	67 264	7,01
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	23 398	28 707	- 5 309	-18,49
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 294	434	860	198,16
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 294	434	860	198,16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	433		433	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	433		433	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	861	434	427	98,39
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 259	29 141	- 4 882	-16,75
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 720	0	6 720	N/S
Sur opérations en capital	24 002	9 298	14 704	158,14
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	30 722	9 298	21 424	230,42
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	8 630	25	8 605	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	8 630	25	8 605	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	22 092	9 273	12 819	138,24
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	132	25	107	428,00
Total des produits (I + III + IV)	1 082 240	998 001	84 239	8,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 036 021	959 612	76 409	7,96
EXCEDENT OU DEFICIT	46 219	38 389	7 830	20,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	30 000	30 000		0,00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	30 000	30 000		0,00

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Annexes Associations 2024

PREAMBULE

L'association a une activité d'association intermédiaire de services à la personne et une activité de chantier d'insertion par une recyclerie et un vestiaire.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 399 447,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 46 218,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/06/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76900 DIEPPE
02 35 86 78 78

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

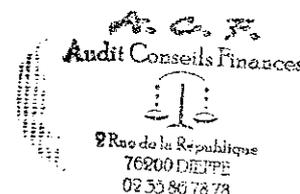
Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.



Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 806			13 806
Immobilisations corporelles	192 465	43 214	14 781	220 898
Immobilisations financières	2 308		133	2 175
TOTAL	208 579	43 214	14 914	236 879

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 400			6 400
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 726	331		7 057
TOTAL I	13 126	331		13 457
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	21 766	8 889		30 655
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	46 186	2 547		48 733
Matériel de transport	10 325	1 875	4 490	7 710
Matériel de bureau et informatique	50 520	2 069		52 589
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	128 797	15 380	4 490	139 687
TOTAL GENERAL (I+II)	141 923	15 711	4 490	153 144

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	44 891	44 891	
Autres créances	61 748	61 748	
Charges constatées d'avance	6 538	6 538	
TOTAL	113 177	113 177	

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
03.55.86.78.78

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	53 649
Subventions/financements	5 846
Autres produits à recevoir	
TOTAL	59 495

A. C. F.
Audit Conseils Finances



9 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 55 86 78 78

Annexes Associations 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	21 576				21 576
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	92 503				92 503
Dont générosité du public					
Report à nouveau	88 973	38 389			127 362
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	38 389	-38 389	46 219		46 219
Dont générosité du public					
Situation nette	241 441		46 219		287 660
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	42 781			10 502	32 278
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	284 222		46 219	10 502	319 939
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	3 444		213	3 231
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	3 444		213	3 231
TOTAL GENERAL (I+II)	3 444		213	3 231
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		3 362	3 749	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 902	13 902		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	32 702	32 702		
Dettes fiscales et sociales	28 667	28 667		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 008	1 008		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	76 278	76 278		

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DILPE
02 35 89 78 78

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 614
Dettes fiscales et sociales	26 374
Autres dettes	
TOTAL	35 988

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DRAPPE
02 35 86 78 78

Annexes Associations 2024 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	13 500
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	8 630
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Annexes Associations 2024 (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements et sûretés réelles consenties***

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 3 230 E, correspondant aux droits acquis par les salariés et résultent d'un calcul actuariel. Ils sont basés sur l'utilisation des tables de mortalité, des salaires, de l'ancienneté, d'un taux de turn-over, d'un taux d'actualisation.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 300 E.

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DELFPE
02 35 90 78 75